



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

OBJET : Crèche et relais petite enfance (ancienne dénomination : relais assistantes maternelles) de la Tour-du-Crieu – Modification du plan de financement prévisionnel		
Nombre de Conseillers	Votes	Numéro de délibération
En exercice : 70 Titulaires présents : 42 Suppléants présents : 4 Procurations : 13	Pour : 59 Contre : 0 Abstentions : 0	2022-DL-125

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux septembre à 17 heures le Conseil Communautaire de cette Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Fernan à Pamiers en session ordinaire sous la **présidence de Monsieur Alain ROCHET**.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

MM S. AUDIBERT – M. AUGERY - S. BAYARD – H. BENABENT – J. BERGE - C. BERNARD – J. BLASQUEZ – N. BORIES – M. CALLEJA – P. CALLEJA – R. CAMPOURCY – E. CANCEL – JC. CID – JC. COMBRES – D. COURNEIL – J. CRESPI – J. DEJEAN – C. DESCONS – M. DOUSSAT - M. GOULIER – J. IZAAC – M. LABEUR – C. LAFONT – F. LAGREU-CORBALAN – M. LE LOSTEC – G. LEGRAND – J-L. LUPIERI - L. MARETTE – D. MEMAIN – J. PAGLIARINO – F. PANCALDI – JE. PEREIRA - E. PUJADE – X. RAGARU – M. RAULET – S. ROBERT - A. ROCHET – A. SANCHEZ – C. SANS – B. SEJOURNE – F. THIENNOT – S. VILLEROUX – D. BELONDRADE – G. SARRAIL – D. SEGUELA – S. FERNANDES-CAZAL

Nous avons les procurations de :

Fabrice BOCAHUT à Michel RAULET
 Geneviève LELEU à Roland CAMPOURCY
 Martine GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT
 Yannick JOUSSEAUME à Bernard SEJOURNE
 Géraldine PONS à Michel LABEUR
 Jean-Marc SOULA à Daniel COURNEIL
 Monique DUPRE-GODFREY à Martine LELOSTEC
 Denis PRAS à Philippe CALLEJA
 Max BELLINI à Jean Claude COMBRES
 Jean-Louis BOUSQUET à Louis MARETTE
 André TRIGANO à Françoise LAGREU-CORBALAN
 Anne LEBEAU à Gérard LEGRAND
 Xavier FAURE à Jean-Christophe CID

Excusés : Philippe VIDAL et Genevieve LELEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Emmanuel PEREIRA



Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2022-DL-096 du 30 juin 2022, la Communauté de communes avait approuvé le plan de financement prévisionnel qui s'établissait comme suit :

Dépenses €HT		Recettes €HT		
Objet	Montant	Financement	Montant HT	Taux
Travaux (Montant après AAPC)	1 482 605,32			
<i>dont travaux géothermie</i>	<i>99 752,00</i>			
Maîtrise d'œuvre (Forfait définitif de rémunération)	159 916,00			
Equipement mobilier (après sourcing)	54 350,24			
		DETR 2022 Maintien ou développement des services publics en milieu rural	250 000,00	14,73%
		DSIL 2023 Réalisation d'équipements publics rendu nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	230 000,00	13,55%
		Région Occitanie Dispositif "création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance" (25% plafond 100 000€)	100 000,00	5,89%
		Conseil Départemental de l'Ariège	150 000,00	8,84%
		ADEME / REGION Dispositif "Aide régionale au développement des installations géothermiques intermédiaires"	77 551,60	4,57%
		CAF Plan rebond 2021 pour EJAE	444 444,00	26,19%
		CAF Pijae RAM	100 000,00	5,89%
		Autofinancement CCPAP	344 875,96	20,32%
Total	1 696 871,56	Total	1 696 871,56	100,00%

Le Conseil Régional révisé actuellement ses modalités de financement et nous ne pouvons pas garantir le montant de 100 000€.

Cependant, il apparaît que nous pourrions solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 185 000 € H.T.

Au regard de ces différents éléments, **il y a donc lieu de modifier le plan de financement prévisionnel.**

Vu la délibération n°2021-DL-102 du 28 juin 2021 approuvant l'acquisition d'un terrain auprès de la commune de la Tour du Crieu en vue d'y accueillir un projet de construction d'un nouvel équipement, regroupant une crèche et un relais assistantes maternelles ;

Vu la délibération n°2021-DL-144 du 30 septembre 2021 arrêtant l'avant-projet définitif et le plan de financement prévisionnel ;

Vu la délibération n°2022-DL-096 du 30 juin 2022 portant sur le plan de financement de cette opération ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;



Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : modifie le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses €HT		Recettes €HT		
Objet	Montant	Financement	Montant HT	Taux
Travaux (Montant après AAPC)	1 482 605,32			
<i>dont travaux géothermie</i>	<i>99 752,00</i>			
Maîtrise d'œuvre (Forfait définitif de rémunération)	159 916,00	DETR 2022 Maintien ou développement des services publics en milieu rural	250 000,00	14,73%
Equipement mobilier (après sourcing)	54 350,24	DSIL 2023 Réalisation d'équipements publics rendu nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	230 000,00	13,55%
		Région Occitanie Dispositif "création de lieux d'accueil en faveur de la petite enfance" (25% plafond 100 000€)	65 000,00	3,83%
		Conseil Départemental de l'Ariège	185 000,00	10,9%
		ADEME / REGION Dispositif "Aide régionale au développement des installations géothermiques intermédiaires"	77 551,60	4,57%
		CAF Plan rebond 2021 pour EJAE	444 444,00	26,19%
		CAF Piaje RAM	100 000,00	5,89%
		Autofinancement CCPAP	344 875,96	20,32%
Total	1 696 871,56	Total	1 696 871,56	100,00%

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document et à mettre en œuvre les démarches nécessaires permettant l'aboutissement des demandes de financement.

Le Secrétaire de séance



Jean-Emmanuel PEREIRA

Le Président



Alain ROCHET

Date de mise en ligne sur le site internet (<https://ccpap.fr/>) : 4-10-2022

